Patrick de Carolis payé par Bygmalion

26/05/2014 à 22h49

Après avoir signé de juteux contrats avec France Télévisions, Bygmalion a versé 120 000 euros à l'ex PDG du groupe public. Des rétro-commissions ?

C'est l'autre volet de l'affaire Bygmalion. Le Point.fr révèle que l'ancien PDG de France Télévisions, déjà mis en examen par le juge Van Ruymbeke pour " favoritisme ", a été payé par l'agence de communication. Les documents comptables auxquels Le Point.fr a eu accès sont édifiants : en 2011, l'ex patron du service public a touché de Bygmalion a touché 47 800 euros de Bygmalion via sa société " Patrick de Carolis Consulting et Participations ". Puis encore 71 700 euros en 2012. Soit au total 10% du montant des contrats signés en cinq ans par France Télévisions avec Bygmalion.

Le Point, merci à Gorette